

## MINUTE SSE

## Pas d'accident du travail depuis le 28 mai...156 jours!



## Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises version 2014

C'est la troisième fois que le manuel est révisé, cette version se veut être plus **claire**, plus **lisible** donc plus **simple**; elle doit donc **aider** les adhérents à être en conformité avec les attentes des membres du comité de pilotage pour obtenir et renouveler la certification et ainsi faire vivre notre système; ceci en plaçant l'**Homme** au cœur de la **prévention** SSE.

Les 5 axes ont été conservés :

- L'engagement de la direction de l'Entreprise,
- Les compétences et qualifications professionnelles,
- L'organisation du travail,
- L'efficacité du système de management (celui-ci a été renommé à la place de Contrôle)
- L'Amélioration continue

Quels sont les grands changements du référentiel ?

- 1. Le fond reste sensiblement identique mais la forme a complétement été revue ;
- d'un côté, à gauche on peut trouver les exigences de chacun des points
- de l'autre, c'est-à-dire à **droite** les questions avec l'**évaluation** sous forme de notes. Celles-ci auront un maximum de 50 points avec une nouvelle cotation VD=Valeur Doublée pour un audit de renouvellement.
  - 2. Les « conseils pour »

Ils sont là pour aider l'employeur à s'auto-évaluer, proposer des outils, des exemples et des méthodes qui peuvent être repris et adaptés par l'entreprise.

- 3. Un lexique pour détailler et préciser le sens du vocabulaire utilisé
- 4. Une évolution sur la Santé et l'Environnement plus présente avec la prise en compte de la maladie professionnelle rajoutée aux analyses des accidents, presqu'accidents, situations dangereuses.
- 5. Une gestion des sous-traitants dans la globalité du système et non plus comme un paragraphe
- 6. Un **renforcement de l'axe Amélioration Continue** qui prend désormais une place plus importante du système avec plus de questions et analyse sur ce thème pour arriver à un résultat d'amélioration en continue.
- 7. Une mise en **ligne sur le site à partir du 1**<sup>er</sup> **octobre 2014** avec le questionnaire d'Audit téléchargeable